



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN DE L'ISNAR-IMG ET DU SNEMG

Le 05 avril 2021

Crise sanitaire : N'obligez pas les internes de médecine générale à quitter leur stage ambulatoire

La crise sanitaire n'est pas limitée au secteur hospitalier. De nombreuses personnes présentent une dégradation de leur état de santé, que ce soit en raison de problématiques de santé mentale, de précarité ou de rupture de suivi. S'y ajoutent les patients sortant d'hospitalisation de façon prématurée ou voyant leur hospitalisation repoussée en raison de la réorganisation du secteur.

Dans ce contexte, le secteur de la médecine générale est grandement mis à contribution. Les situations de soin que peuvent être amenés à rencontrer les internes de médecine générale en stage ambulatoire sont formatrices et utiles aux patients. Ajouté à cela leur participation à la vaccination, les internes en stage de médecine générale sont, plus que jamais, des acteurs essentiels de la réponse à la crise sanitaire et de l'organisation des cabinets de soin les accueillant.

Des demandes visent actuellement à réaffecter vers l'hôpital les internes en stage ambulatoire sans leur accord ni consultation des maîtres de stage des universités vers les hôpitaux. Ces demandes sont irresponsables et la pression faite sur les Départements Universitaires de Médecine Générale pour accepter ces mesures est inadmissible. Une organisation claire et cadrée du système de santé doit prévaloir sur l'absence de dialogue, reflet de l'ignorance de l'exercice de la médecine générale par les personnes de qui elles émanent.

L'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale et le Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale ne sauraient tolérer que les internes de médecine générale, leurs lieux de stages et les patients puissent être considérés comme des variables d'ajustement d'un effort concentré uniquement sur les hôpitaux.

Morgan CAILLAULT pour l'ISNAR-IMG, président, president@isnar-img.com | 06 73 07 53 01

Anas TAHA pour le SNEMG, président, president@snemg.fr | 06 13 37 30 86